Avis Technique 9/00-689*02 Mod

Modificatif à l'Avis Technique 9/00-689 et 9/00-689*01 Mod

Cloisons, contre-cloisons et complexes de doublage

PREGYMETAL SLA

Modificatif aux Avis Techniques sur les procédés avec parement en plaques de plâtre hydrofugées de type H1 décrivant des dispositions à mettre en œuvre dans les locaux classés EB+ privatifs

Les dispositions prescrites dans les « Conditions générales de mise en œuvre dans les locaux classés EB+ privatifs » des cloisons, contre-cloisons et complexes de doublage avec parement en plaques de plâtre hydrofugées de type H1 (cahier CSTB 3477 édition de septembre 2003, qui a annulé et remplacé le cahier 3458 de mai 2003) en conformité avec les amendements au DTU 25-41 et 25-42, se substituent à celles définies pour la même classe de locaux dans les Avis Techniques publiés en cours de validité.
En ce qui concerne les revêtements, les dispositions à mettre en œuvre sont celles définies dans les Avis Techniques dont ils relèvent qui, pour les revêtements par carrelage, renvoient au Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs (Cahier 3265). Toute autre solution n'est donc plus applicable.

Pour le Groupe Spécialisé n°9
Le Président

J-M FAUGERAS

Document non valide

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 9
Cloisons et contre-murs en plâtres

Vu pour enregistrement le 19 décembre 2003

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique

CSTB le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2004